

L'an deux mille dix-sept, le 29 novembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET :**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

**Date de la convocation :** 22 novembre 2017

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 29</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Nathalie HENNER, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Céline BOURSIER à Bertrand PICHON MARTIN, Suzy REY à Jean Paul CLARET, Philippe QUINTIN à Brigitte BIENASSIS</p>
---	---

- ✓ Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **Christiane MOLLARET**
- ✓ Validation CR du conseil du 12 octobre 2017 – **UNANIMITE**

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

(Denis SEJOURNE)

**1.1 Avenant marché de réhabilitation ateliers communautaires – lot. 4 menuiseries intérieures**

**CONSIDERANT** la décision du Conseil communautaire du 30 juin 2016 attribuant le marché de réhabilitation des ateliers communautaires à l'entreprise **CARRE MENUISERIES** pour un montant de 34 493.90€ HT.

**CONSIDERANT** les travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'exécution du marché de travaux.  
Le montant de l'avenant n°02 et du nouveau marché s'élève à :

Marché de travaux initial	Montants EUR HT	Montants EUR TTC
Date :		
Montant initial »	34 493,90	41 392,68
<b>Avenant n°1</b>		
Date :		
Incidence (±)	8 255,00	9 906,00
<b>Avenant n°2</b>		
Date :		
Incidence ( )	816,00	979,20
Montant rectifié:	43 564,90	52 277,88

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (24 POUR)**

- **AUTORISE le Président à signer cet avenant.**

## 1.2 Avenant marché de réhabilitation ateliers communautaires – lot.2 charpente métallique

Arrivée Jean Paul PETIT

**CONSIDERANT** la décision du Conseil communautaire du 30 juin 2016 attribuant le marché de réhabilitation des ateliers communautaires l'entreprise **SARL PMBI** pour un montant de 144 441€ HT.

**CONSIDERANT** les travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'exécution du marché de travaux.  
Le montant de l'avenant n°02 et du nouveau marché s'élève à :

Marché detravaux initial		Montants EUR HT	Montants EUR TTC
Date :			
	Montant initial »	144 441,00	173 329,20
<b>Avenant n°1</b>			
Date :	Incidence (±)	2 125,00	2 550,00
<b>Avenant n°2</b>			
Date :	Incidence (±)	2 010,00	2 412,00
	Montant rectifié »	148 576,00	178 291,20

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (25 POUR)**

- **AUTORISE le Président à signer cet avenant.**

## 2 FINANCES

(Gilles PERIER MUZET)

### 2.1 DM budget général

Arrivée Bertrand PICHON MARTIN et Myriam CATTANEO

**CONSIDERANT** les données chiffrées.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6068-64 : Autres matières et fournitures	0,00 €	2 863,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	8 749,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>13 612,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64116-020 : Indemnités de préavis et de licenciement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64136-020 : Indemnités de préavis et de licenciement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7024-020 : Remboursement forfaitaire T.V.A.	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
R-70841-020 : aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
R-74124-020 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	16 954,00 €	0,00 €
R-744-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-7473-020 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 272,00 €
R-7478-64 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 193,00 €
R-748311-020 : Compensation des pertes de bases d'Impos. à la CET	0,00 €	0,00 €	1 792,00 €	0,00 €
R-748314-020 : Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 792,00 €
R-74832-020 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 101,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 746,00 €</b>	<b>14 358,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>28 612,00 €</b>	<b>20 746,00 €</b>	<b>18 358,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-1311-980-020 : ENERGIE	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €
R-1312-75-020 : PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 641,00 €
R-1318-959-64 : MATERIELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 656,00 €
R-1318-970-020 : REHABILITATION ATELIERS CCCC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 523,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>43 820,00 €</b>
D-2031-956-812 : INVESTISSEMENTS DECHETS	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-20421-020 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2111-965-020 : CHAMP PERROUD	0,00 €	380,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-970-020 : REHABILITATION ATELIERS CCCC	0,00 €	10 996,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-020 : Installat' générales, agencements, aménagements des construct'	0,00 €	3 010,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-959-020 : MATERIELS	0,00 €	19 659,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>43 820,00 €</b>
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42 820,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>42 820,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>43 820,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>20 432,00 €</b>		<b>20 432,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir voté liste par liste, à l'**UNANIMITE (28 POUR)**

➤ **VALIDE la décision modificative du budget général.**

## 2.2 DM budget annexe station-service

CONSIDERANT les données chiffrées ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8088 : Carburants	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 627,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent <sup>o</sup> d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 290,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>1 627,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 290,00 €</b>
R-707 : Ventes de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 083,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat<sup>o</sup> de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 083,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 627,00 €</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 373,00 €</b>

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	5 978,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13912 : Régions	0,00 €	3 051,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13913 : Départements	0,00 €	281,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28138 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	1 627,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 290,00 €</b>	<b>1 627,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2135 : Installat <sup>o</sup> générales, agencements, aménagements des construct <sup>o</sup>	0,00 €	3 083,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 083,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 373,00 €</b>	<b>1 627,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>40 746,00 €</b>		<b>40 746,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir voté liste par liste, à l'**UNANIMITE (28 POUR)**

- **VALIDE la décision modificative du budget annexe station-service.**

## 2.3 DM budget annexe SPANC

CONSIDERANT les données chiffrées ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8287 : Remboursements de frais	0,00 €	67 412,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 412,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-748 : Autres subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 412,00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 412,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 412,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 412,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>67 412,00 €</b>		<b>67 412,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir voté liste par liste, à l'**UNANIMITE (28 POUR)**

- **VALIDE la décision modificative du budget annexe SPANC.**

## 2.4 DM budget annexe ZI et ZA

CONSIDERANT les données chiffrées.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-7133-01 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	144 210,78 €	0,00 €	0,00 €
R-7133-01 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 960,78 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>144 210,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>132 960,78 €</b>
R-774-01 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 250,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 250,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>144 210,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>144 210,78 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-3351-01 : Terrains	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-3354-01 : Études et prestations de services	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-3355-01 : Travaux	0,00 €	253 960,78 €	0,00 €	0,00 €
D-3555-01 : Terrains aménagés	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-3351-01 : Terrains	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €
R-3354-01 : Études et prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 210,39 €
R-3355-01 : Travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	81 000,39 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>196 000,00 €</b>	<b>253 960,78 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>144 210,78 €</b>
D-1323-01 : Départements	0,00 €	11 250,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	164 308,25 €	0,00 €
R-168741-01 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	164 308,25 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>164 308,25 €</b>	<b>164 308,25 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>196 000,00 €</b>	<b>265 210,78 €</b>	<b>239 308,25 €</b>	<b>308 519,03 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>213 421,56 €</b>		<b>213 421,56 €</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir voté liste par liste, à l'**UNANIMITE (28 POUR)**

- **VALIDE la décision modificative du budget annexe ZI et ZA.**

## 2.5 DM budget annexe immeuble de bureaux

CONSIDERANT les données chiffrées.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-165-816 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2138-816 : Autres constructions	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>120,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir voté liste par liste, à l'**UNANIMITE (28 POUR)**

- **VALIDE la décision modificative du budget annexe immeuble de bureaux.**

## 2.6 Durée amortissement des subventions station-service et immeuble de bureaux

CONSIDERANT que la durée d'amortissement proposée pour l'amortissement des biens et travaux pour la création de la station-service ainsi que des subventions perçues est de 20 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (28 POUR)**

- **VALIDE la durée d'amortissement de 20 ans proposée.**

## 2.9 Contractualisation de l'emprunt

### Point d'information

Lors du vote du budget primitif, un emprunt de 238 105€ avait été inscrit. Dans le cadre de l'exécution budgétaire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a sollicité 3 banques afin de bénéficier de la meilleure offre en termes d'emprunt.

C'est la Caisse d'Epargne des Alpes qui a proposé l'offre la plus avantageuse. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes : emprunt sur 15 ans en échéances annuelles avec un taux d'intérêt fixe à 1.57% et un amortissement progressif du capital. Le montant de l'échéance est de 17 708.72€.

## 2.10 Renouvellement de la ligne de trésorerie

### Point d'information

La ligne de trésorerie de 400 000€ arrivait à échéance le 6 novembre 2017. Dans le cadre de l'exécution budgétaire, le renouvellement de cette ligne de trésorerie est nécessaire.

## 2.11 Arrêt de la régie du bébébus

### Point d'information

L'encaissement des recettes liées à la participation des familles pour les frais de garde au Bébébus était fait dans le cadre d'une régie jusqu'au 31 octobre 2017 pour les règlements jusqu'au mois de juillet 2017.

La régie générait une surcharge de travail au régisseur par rapport au montant des encaissements mensuels. En termes d'organisation, depuis la facturation du mois d'août 2017, des titres sont établis mensuellement au vu des factures éditées par la directrice du Bébébus. Les familles peuvent payer via TIPI ou directement au Trésor Public en espèces ou par chèques.

### 3 RESSOURCES HUMAINES

(Denis SEJOURNE)

#### 3.1 Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

##### *Arrivée Cédric VIAL*

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983 déterminant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

**CONSIDERANT** les prestations de conseil assurées par Mme Annie RABHI en matière comptable, budgétaire et financières du 01 janvier 2017 au 31 août 2017, il a été décidé de verser 100% de l'indemnité demandée pour les 8 mois de 2017.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017, l'indemnité de conseil en brut est de 854.92€ à 100%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

**2 CONTRE** (JP PETIT, C.MOREL) - **5 ABS** (C. ALLEGRET, E. SAUVAGEON, N. HENNER, C. COLLOMB, E. LABRUDE) - **22 POUR**

- **VALIDE le montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.**

#### 3.2 Désaffiliation de la ville d'Echirolles au CDG de l'Isère

**VU** la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 15,

**VU** le décret 85-643 du 26 Juin 1985 et notamment son article 31,

**VU** le courrier du 28 Septembre 2017 du président du CDG38 sollicitant l'avis du conseil sur la désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles,

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère, fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens.

Le CDG38 promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14.000 agents exerçant auprès de plus de 700 employeurs isérois, favorise les mobilités entre collectivités de toutes tailles et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Il accompagne les élus et leurs services, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans les domaines suivants :

- conseil statutaire (sur l'application du statut de la fonction publique territoriale),
- organisation des trois CAP départementales, compétentes pour émettre des avis sur la carrière, les avancements, la promotion interne ...
- secrétariat du comité technique départemental et du CHSCT,
- secrétariat du conseil de discipline,
- conseil en gestion des ressources humaines (organisation, temps de travail, recrutement, rémunération...),
- emploi (organisation des concours et examens, des sélections professionnelles, diffusion des offres, reclassement et maintien dans l'emploi, mobilité, missions temporaires...),
- santé et sécurité au travail (équipes pluridisciplinaires comprenant médecins, infirmières, assistants, préventeurs, psychologues du travail et assistantes sociales),
- secrétariat des instances médicales (comité médical et commission de réforme),
- assurance statutaire du risque employeur,
- accompagnement social de l'emploi (protection sociale complémentaire avec la garantie de maintien de salaire et la complémentaire santé, titres restaurant), ....

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ». C'était le cas d'Echirolles, dont les effectifs sont très supérieurs à ce seuil, mais qui était « historiquement » affilié au CDG38, son maire en était d'ailleurs président à l'origine.

Par courrier du 26 Juillet 2017, le Maire d'Echirolles a demandé au président du CDG38 d'engager la procédure de désaffiliation de la commune et du CCAS d'Echirolles.

Cette décision s'inscrit dans un contexte de recherche de marges de manœuvres financières par l'exécutif d'Echirolles. Etant précisé qu'Echirolles avait, depuis plusieurs années, fait le choix d'organiser ses propres CAP (avancements et promotions internes notamment).

En tout état de cause, la Ville et le CCAS d'Echirolles continueront à dépendre du CDG38 au titre des missions obligatoirement confiées au CDG ainsi que dans plusieurs autres domaines facultatifs (notamment la médecine de prévention et les instances médicales), dans le cadre d'une tarification spécifique aux collectivités non-affiliées.

Pour information, les recettes de fonctionnement du CDG38 s'établissaient à 8.824 M€ en 2016, et le manque à gagner lié à cette désaffiliation est estimé à environ 0.200 M€. Mais l'exécutif du CDG38 s'engage à ce que cette désaffiliation n'ait pas d'impact direct sur le montant de la cotisation obligatoire (1% de la masse salariale, taux inchangé depuis 2002) et va mettre en place un « PLAN DE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE » à cet effet.

En outre, le CDG38 continuera à adapter son offre de service et son organisation aux besoins des employeurs, quelle que soit leur taille (ainsi par exemple dès cet automne avec le lancement de nouvelles prestations en matière de paie : gestion, audit, SOS et missions temporaires).

La procédure de désaffiliation prévue par la loi du 26 janvier 1984 précise, dans son article 15, qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le cas échéant, la désaffiliation prend effet le 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**2 POUR** (C. VIAL, M. CATTANEO) - **2 ABS** (JP PETIT, C. MOREL) - **25 CONTRE**

➤ **DESAPPROUVE** cette demande de désaffiliation.

## 4 ECONOMIE

(Patrick FALCON)

### 4.1 Compte rendu annuel d'activité concession ZA Champ Perroud - Territoires 38

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de CHAMP PERROUD à Entre Deux Guiers confiée à TERRITOIRE 38, ce dernier doit nous présenter chaque année le Compte rendu annuel d'activité.

**CONSIDERANT** le CRAC 2016 en annexe. Le contenu de ce document est précisé dans l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme repris dans l'article L1523-3 du CGCT. Il doit faire l'objet d'un vote en conseil communautaire.

**CONSIDERANT** la présentation du compte-rendu par le Président.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**2 ABS** (P. BAFFERT, C. COLLOMB) - **27 POUR**

➤ **VALIDE** que le **compte rendu annuel d'activités 2016 a été présenté en séance.**

#### 4.2 Subvention dans le cadre du dispositif d'aide FISAC – SAS GOÛTS & SAVEURS

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises en complémentarité des aides FISAC - Parc de Chartreuse troisième tranche notifiée le 3/04/2015.

**CONSIDERANT** le dossier déposé par La SAS Goûts & Saveurs – activité de traiteur – Miribel-les-Echelles pour un montant d'investissement de 31 268,10€ HT, pour la création d'un laboratoire professionnel et l'acquisition de matériel professionnel dans le cadre d'une création d'entreprise,

**CONSIDERANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 10% du montant des travaux soit une subvention de 3 126,81€,

**CONSIDERANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité d'agrément local FISAC Parc de Chartreuse qui s'est réuni le 13/11/2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 3 126,81€, qui sera proratisée en vue des dépenses réellement réalisées et acquittées.**

#### 4.3 Subvention dans le cadre du dispositif d'aide FISAC – SASU ENSELME

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises en complémentarité des aides FISAC - Parc de Chartreuse troisième tranche notifiée le 3/04/2015.

**CONSIDERANT** le dossier déposé par l'entreprise SAS à associé unique ENSELME, Boucherie, charcuterie non sédentaire – Entre-deux-Guiers pour un montant d'investissement de 42 176,35€ HT, dans pour la création d'un laboratoire et l'acquisition de matériel professionnel suite à une reprise,

**CONSIDERANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 10% du montant des travaux soit une subvention de 4 217,64€,

**CONSIDERANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité d'agrément local FISAC Parc de Chartreuse qui s'est réuni le 13/11/2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 4 217,64€, qui sera proratisée en vue des dépenses réellement réalisées et acquittées.**

#### 4.4 Subvention dans le cadre du dispositif d'aide FISAC – SARL D&B CHARPENTE

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises en complémentarité des aides FISAC - Parc de Chartreuse troisième tranche notifiée le 3/04/2015.

**CONSIDERANT** le dossier déposé par la SARL D&B Charpente – travaux de charpente – Entre-deux-Guiers pour un montant d'investissement de 41 530,70€, dans l'acquisition de matériel professionnel afin de développer leur activité.

**CONSIDERANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 10% du montant des travaux soit une subvention de 4 153,07€,

**CONSIDERANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité d'agrément local FISAC Parc de Chartreuse qui s'est réuni le 13/11/2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 4 153,07€, qui sera proratisée en vue des dépenses réellement réalisées et acquittées.**

#### **4.5 Subvention dans le cadre du dispositif d'aide FISAC – SAS MI OMBRE-MI SOLEIL**

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises en complémentarité des aides FISAC - Parc de Chartreuse troisième tranche notifiée le 3/04/2015.

**CONSIDERANT** le dossier déposé par la SAS Mi ombre-mi soleil – jardinerie, décoration, cadeaux -épicerie fine- à St Laurent du pont pour un montant d'investissement de 10 499,43€ HT, pour la rénovation d'une vitrine et le rafraichissement intérieur du commerce suite à la reprise d'activité.

**CONSIDERANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 10% du montant des travaux soit une subvention de 1 049,94€,

**CONSIDERANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité d'agrément local FISAC Parc de Chartreuse qui s'est réuni le 13/11/2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 1 049,94€, qui sera proratisée en vue des dépenses réellement réalisées et acquittées.**

#### **4.6 Subvention dans le cadre du dispositif d'aide FISAC – SARL NElfred**

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises en complémentarité des aides FISAC - Parc de Chartreuse troisième tranche notifiée le 3/04/2015.

**CONSIDERANT** le dossier déposé par la SARL NElfred - Le fournil de St Pierre – Boulangerie, pâtisserie, salon de thé – Saint Pierre de Chartreuse pour un montant d'investissement de 12 990€ HT, dans l'acquisition de matériel professionnel.

**CONSIDERANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 10% du montant des travaux soit une subvention de 1 299€,

**CONSIDERANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité d'agrément local FISAC Parc de Chartreuse qui s'est réuni le 13/11/2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 1 299€, qui sera proratisée en vue des dépenses réellement réalisées et acquittées.**

## 5. ENFANCE JEUNESSE

(Nicole VERARD)

### 5.1 Attribution soldes des subventions 2017 aux associations enfance jeunesse

**CONSIDERANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** les propositions de la commission jeunesse réunie en séance le 18 octobre dernier, qui a travaillé sur les montants des soldes des subventions attribuées aux associations jeunesse, au titre de l'année 2017.

**CONSIDERANT** le tableau ci-dessous présentant les propositions de versement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **VALIDE le versement du solde de 14 739€ à l'AADEC**
- **AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement de ce montant**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

#### 1 ABS (P. BAFFERT) - 28 POUR

- **VALIDE le versement du solde de 20 487€ à l'AAVE**
- **AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement de ce montant**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

#### 2 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB) - 27 POUR

- **VALIDE le versement du solde de 32 135€ au PAJ.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement de ces montants.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

#### 2 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB) - 28 POUR

- **VALIDE le versement du solde de 19 739€ au CSPG**
- **AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement de ces montants.**

Association	Total 2016	1 <sup>er</sup> versement 2017 50% N-1	2 <sup>ème</sup> versement soldes	2 <sup>ème</sup> versement (+20%)	Solde	TOTAL 2017
			ENFANCE	JEUNESSE	JEUNESSE	
AADEC / Contrat animation + CEJ	51 137 €	25 569 €		10 227 €	14 739 €	50 535 €
AAVE / CEJ	113 500 €	56 750 €		22 700 €	20 487 €	99 937 €
Crèche FEES ET LUTINS	110 178 €	55 089 €	49 856 €			104 945 €
Crèche le Sac à Jouets	90 391 €	45 196 €	57 599 €			102 795 €
Crèche les Titounets	149 786 €	74 893 €	76 510 €			151 403 €
POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	159 175 €	79 588 €		31 835 €	32 135 €	143 558 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / CRPE	4 943 €	2 472 €	2 570 €			5 042 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / Ludobus	18 488 €	9 244 €	6 698 €			15 942 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / LAEP	14 724 €	7 362 €	12 265 €			19 627 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / ALSH + coordination & actions	116 123 €	58 062 €		23 225 €	19 739 €	101 025 €
<b>TOTAL</b>	<b>828 445 €</b>	<b>414 223 €</b>	<b>205 498 €</b>	<b>87 987 €</b>	<b>87 100 €</b>	<b>794 808 €</b>

## 5.2 Salon de la Petite Enfance 2018/ demande de soutien financier

**CONSIDERANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la mise en œuvre du programme « Accueillir les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire », et le retour positif sur ces 3 premières étapes : conférence, formation et ateliers.

La 4<sup>ème</sup> phase du programme à réaliser, consiste en l'organisation du prochain salon de la petite enfance, sur la thématique « Handicap », pour la fin de l'année 2018. L'engagement et la mobilisation des acteurs autour de cet événement permettront de sensibiliser et de restituer l'ensemble de l'expérimentation menée et d'envisager les suites à donner à cette démarche.

Les demandes de financements, la mobilisation des acteurs et l'organisation logistique nécessitent d'acter très en amont le principe de cet événement.

**CONSIDERANT** la proposition du Territoire Voironnais Chartreuse d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine CTS, la prise en compte de ce projet ambitieux, mais également des partenaires CAF de l'Isère et Savoie, ainsi que les Départements de l'Isère et de la Savoie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**1 ABS (M. MACHON) - 28 POUR**

- **VALIDE l'accord de principe pour engager le processus en termes d'organisation, de demandes de financements à tout partenaire susceptible de soutenir l'évènement.**

## 6. TOURISME

(Jean-Pierre ZURDO)

### 6.1 Tarifs location matériel nordique – Espace nordique des Entremonts

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'Espace Nordique des Entremonts,

**CONSIDERANT** l'activité de location de matériel de l'Espace nordique,

**CONSIDERANT** la validation des tarifs de location, ci-après, par la commission tourisme du 20 septembre 2017.

Le Vice-président propose de voter tableau par tableau, cette proposition est validée à l'**UNANIMITE**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**7 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB, M. CATTANEO, N. HENNER, JP PETIT, C. MOREL, B. PICHON MARTIN, C. BOURSIER) - 22 POUR**

- **ACCEPTE l'application des tarifs individuels suivants :**

Equipement Classique		½ journée	Journée	5 jours
Adultes	Equipement Complet	7,00 €	9,50 €	40,00 €
Enfants - de 16 ANS	Equipement Complet	5,50 €	7,00 €	35,00 €
	A l'unité	4,00 €	4,50 €	
Equipement Skating		½ journée	Journée	5 jours
Adultes	Equipement Complet	9,50 €	11,00 €	55,00 €

Enfants - de 16 ANS	Equipement Complet	7,50 €	9,00 €	45,00 €
	A l'unité	4,00 €	4,50 €	
Raquettes à neige		½ journée	Journée	5 jours
Adultes	Raquettes « technique »	7,00 €	9,00 €	38,00 €
	Raquettes « trappeur »	5,50 €	7,00 €	
Enfants - de 16 ANS	Raquettes « technique »	5,00 €	6,50 €	29,00 €
	Raquettes trappeur	4,00 €	5,50 €	25,50 €
Luge		½ journée	Journée	
		3,00 €	4,50 €	
Biathlon		Sur site	Hors site	
		7,00 €	10,00 €	
Fartage		8,00 €		

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**2 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB) - 27 POUR**

➤ **ACCEPTE l'application des tarifs groupes adultes suivants :**

Groupe Adultes	½ journée	Journée	5 jours
Equipement classique	6,00 €	7,50 €	32,50 €
Equipement skating	8,00 €	10,00 €	46,00 €
Raquettes techniques	5,50 €	7,00 €	32,50 €
Raquettes trappeur	4,50 €	6,00 €	27,50 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**3 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB, N. HENNER) - 26 POUR**

➤ **ACCEPTE l'application des tarifs groupes enfants suivants :**

Groupe enfants - de 16 ans	½ journée	Journée	5 jours
Equipement classique	4,00 €	5,50 €	25,50 €
Equipement skating	6,50 €	8,00 €	38,00 €
Raquettes techniques	4,00 €	5,50 €	25,50 €
Raquettes trappeur	3,00 €	4,50 €	20,50 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**3 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB, N. HENNER) - 26 POUR**

➤ **ACCEPTE l'application des tarifs scolaires suivants :**

CLASSIQUE (ski - chaussure - bâtons)	LA SEANCE
½ journée primaire	3,80 €
journée primaire	5,50 €
½ journée collègue	4,50 €
journée collègue	6,00 €
SKATING (ski - chaussure - bâtons)	LA SEANCE
½ journée primaire	4,20 €
journée primaire	6,00 €
½ journée collègue	5,00 €
journée collègue	6,80 €
RAQUETTES	LA SEANCE
½ journée primaire	2,80 €
journée primaire	4,30 €
½ journée collègue	3,80 €
journée collègue	5,20 €

## 6.2 Tarifs préférentiels de location du matériel – Espace nordique des Entremonts

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'Espace Nordique des Entremonts,

**CONSIDERANT** l'activité de location de matériel de l'espace nordique,

**CONSIDERANT** la validation des tarifs de location, ci-après, par la commission tourisme du 20 septembre 2017,  
**CONSIDERANT** les accords avec le département de la Savoie en matière de facilitation de la pratique du ski nordique auprès des collégiens,

**CONSIDERANT** la participation au développement de la pratique, du club de Ski de fond et des professionnels du nordique,

**CONSIDERANT** la volonté de la commission tourisme de proposer des tarifs attractifs afin de dynamiser la fréquentation du public familiale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**3 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB, N. HENNER) - 26 POUR**

➤ **ACCEPTE l'application de tarifs préférentiels selon les modalités suivantes :**

Le tarif groupe est applicable aux groupes de 10 personnes minimum, aux étudiants, aux chômeurs, aux personnes de +70 ans, aux moniteurs de ski, aux personnels de sites nordiques, aux jeunes détenteurs de la carte Clé Collège, aux adhérents au club Ski Nordique Chartrousin, aux détenteurs de cartes d'adhérents à un comité d'entreprise, comité des œuvres sociales et aux détenteurs de la carte SAVATOU. La validité du titre sera vérifiée.

Il est accordé aux familles composées de 4 personnes, 2 adultes et 2 enfants, un tarif de location de 28 € pour 4 équipements de skis classiques et 34 € pour 4 équipements de ski de skating. Soit une réduction de 10 %. Associé aux forfaits correspondants (2 adultes et 2 enfants) cela permet de proposer une journée de ski de fond à 50 € pour le classique et 56 € pour le skating.

Il est accordé aux adhérents du Club Ski Nordique Chartrousin, un prix unique de 35€ pour la location d'un ensemble matériel (skating ou classique) enfant à la saison et un prix de 45€ pour les adultes.

## 7. DECHETS

(Denis BLANQUET)

### 7.1 Subvention à l'acquisition de broyeurs de végétaux

**CONSIDERANT** Le 30 juin 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a délibéré en faveur de la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur son territoire. Parmi les actions engagées, elle travaille notamment sur la valorisation des bio-déchets à domicile. A cet effet, des composteurs et lombricomposteurs sont mis à disposition des habitants à tarif préférentiel ; plusieurs sites de compostage de proximité (dans les quartiers, écoles, collèges, ...) ont également vu le jour.

Le broyage des déchets de jardin est une solution de valorisation complémentaire puisqu'il permet de diminuer considérablement les apports en déchèterie mais également de limiter le recours au brûlage, pratique aujourd'hui interdite par arrêté préfectoral.

A cet effet, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a donc instauré un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs de végétaux.

Il s'agit d'une subvention dont le montant est fixé à :

- 20 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 200 € par broyeur neuf ou d'occasion acheté par un seul foyer
- 25 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 250 € par broyeur neuf ou d'occasion acheté par un groupement de deux foyers
- 30 % du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 300 € par broyeur neuf ou d'occasion acheté par un groupement de trois foyers et plus, sur présentation d'un devis.

Cette offre s'adresse exclusivement aux habitants du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (professionnels non concernés).

Un montant global est alloué chaque année à cette action. Passé ce montant, les demandes ne pourront être satisfaites. Pour 2017, le budget prévoit une enveloppe totale de 3 000 €.

Deux documents permettent de cadrer le dispositif : le formulaire de demande de subvention et la convention d'attribution de la subvention (cf. pièce jointe).

En cas d'avis favorable à l'attribution d'une subvention, la convention est à signer entre le Président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et le(s) demandeur(s).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

**8 ABS (P. BAFFERT, C. COLLOMB, N. HENNER, JP PETIT, B. PICHON MARTIN, C. BOURSIER, F. LE GOUIC, C. MOREL)**  
**21 POUR**

- **VALIDE le versement d'une subvention pour l'acquisition de broyeurs végétaux**
- **AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

## 8. EAU / ASSAINISSEMENT

(Denis BLANQUET)

### 8.1 Projet de STEPI Moulin Neuf à ENTRE DEUX GUIERS

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse exercera la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément à la loi NOTRe du 08 août 2015. Elle a déjà lancé, dans ce cadre, l'étude d'un schéma directeur d'assainissement.

**RAPPELANT** que les communes d'Entre-deux-Guiers, Miribel les Echelles, Saint-Christophe sur Guiers et Les Echelles ont été mises en demeure de rendre conforme leur assainissement par les Préfets de l'Isère et de Savoie.

Aussi, un projet de station d'épuration traitant les eaux usées de ces quatre communes et de Saint-Christophe la Grotte, est en cours d'élaboration. Le portage de la maîtrise d'ouvrage de cette station et des réseaux de transit associés sera assuré par la commune d'Entre-deux-Guiers pour le compte des cinq communes concernées dans le cadre d'une convention signée le 08 juillet 2017.

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse soutient ce projet qui s'inscrit dans les orientations du schéma directeur communautaire et souhaite, dans la perspective de sa future prise de compétence assainissement, en faciliter la réalisation. Les différents financeurs sont de plus demandeurs d'une implication de la communauté de communes, dès la phase de construction.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse souhaite, dans cet esprit, lancer une étude de transfert des compétences eau potable et assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Afin de suivre cette étude et de préparer dans les meilleures conditions ces futurs transferts de compétences, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse recrutera un chargé de mission, profitant ainsi des conditions d'aides privilégiées accordées par les financeurs. Le chargé de mission pourra apporter un appui à la commune d'Entre-deux-Guiers pour le portage de la maîtrise d'ouvrage de la future station d'épuration.

Afin de suivre au mieux ce projet, le Président de la Communauté de Communes ou son représentant ainsi que le chargé de mission seront intégrés aux différents comités de pilotage et technique du projet de station d'épuration.

Les partenaires financiers, Agence de l'Eau et Départements de l'Isère et de la Savoie seront sollicités pour soutenir financièrement l'étude de transfert des compétences et l'embauche de ce chargé de mission, dans le cadre de leurs dispositifs d'aides.

La commune d'Entre-deux-Guiers, maître d'ouvrage, supportera le coût financier du chargé de mission au prorata du temps qu'il passera sur cette mission spécifique. Une convention entre la Communauté de Communes et la commune d'Entre-deux-Guiers précisera le contour de la participation du chargé de mission sur ce projet.

Cette délibération sera exécutoire après délibération concordante de la commune d'Entre-deux-Guiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **VALIDE le portage du projet de STEPI sur la commune d'Entre-deux-Guiers selon les modalités ci-dessus,**
- **AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à la présente délibération.**

## **9. AGRICULTURE**

(Brigitte BIENASSIS)

### **9.1 Subvention à l'investissement et à l'installation dans le cadre du dispositif AIDA – aide intercommunale au développement agricole**

#### **GAEC de la Bergerie de Saint Pierre – Saint-Pierre de Genebroz**

#### **TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE PRODUCTION D'ENERGIE ET D'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

**CONSIDERANT** que le Conseil communautaire réuni le 15 décembre 2016 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA,

**CONSIDERANT** le dossier de demande d'aide déposé par le GAEC de la Bergerie situé à Saint-Pierre de Genebroz, présentant l'exploitation et le projet d'investissement.

Le GAEC fait de l'élevage de brebis laitières, avec transformation à la ferme en fromages et yaourts ; l'exploitation élève également des brebis pour production de viande d'agneau de Chartreuse, préparée sur la ferme en salle de découpe (environ 900 brebis au total).

Le projet d'investissement porte sur :

- Construction d'une chaufferie centrale bois déchiqueté et réseau de chaleur pour desservir les différents bâtiments
- Utilisation de l'énergie solaire pour produire de l'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires thermiques

**CONSIDERANT** le montant total d'investissement de 124 085€ HT.

**CONSIDERANT** l'avis positif de la Commission Agriculture Forêt Patrimoine réunie le 23 octobre 2017 :

- le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA ;
- le projet présenté répond aux objectifs d'économie d'énergie et de développement de la production d'énergie, objectifs soutenus par le dispositif AIDA ;
- le montant d'aide AIDA est de 50% de l'investissement dans la limite de 8 000€ : le taux d'aide global sur le projet respectant le taux d'aide publique applicable.

**IL EST PROPOSE** une subvention de 8 000€ du fonds AIDA pour le projet d'investissement porté par le GAEC de la Bergerie de Saint-Pierre de Genebroz.

L'aide sera versée sur présentation du bilan financier des travaux réalisés, comportant également une notice énergétique ainsi que sur présentation des factures de travaux acquittées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE (29 POUR)**

- **ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 8 000€, et procéder au versement sur présentation du bilan de l'opération.**

Fin du conseil communautaire à 21h30.